EMPLOI-QUÉBEC

PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE LAVAL 2008 • 2009

Cycle de planification 2008-2011

Le volet services publics d'emploi a été adopté par le Conseil régional des partenaires du marché du travail
Le 7 février 2008

LE PACTE POUR L'EMPLOI
Le Québec de toutes ses forces

Québec

Le Plan d'action régional 2008 - 2009

Y a plein d'emplois à Laval
J'ai ma place
Je passe à l'action

Emploi Québec Laval

Coordination :
Les membres du Comité du plan d'action régional
du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Laval :
Monique Sauvé, présidente
Daniel Champagne, 1er vice-président
Manon Rivest, 2e vice-présidente
Michel Cournoyer, directeur régional
Emploi-Québec Laval
Serge Tetreault, directeur régional
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Danielle Savard, Présidente d'Addendum recrutement et formation
Membre représentant le milieu des entreprises

Production : Emploi-Québec Laval

Réalisation : Direction du partenariat, des opérations régionales et des services professionnels

Collaboration :
Centre local d'emploi (CLE) Chomedey – Sainte-Dorothée
Centre local d'emploi (CLE) Laval-des-Rapides
Centre de traitement des contraintes sévères à l'emploi (CTCSE)
Direction des services aux entreprises

Graphisme : Gendron Communication

N.B.: Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination, à seule fin d'alléger le texte.

Table des matières

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LAVAL 4

LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE 5

1. LE PACTE POUR L'EMPLOI 8
   1.1 Le premier pilier – Investir dans le potentiel des personnes 10
   1.2 Le deuxième pilier – Valoriser le travail 13
   1.3 Le troisième pilier – Une main-d'œuvre mieux formée 15
   1.4 Le quatrième pilier – Le Pacte régional 16

2. LES NOUVEAUX DÉFIS DU MARCHÉ DU TRAVAIL LAVALLOIS : RECRUTEMENT ET ADAPTATION À UN CONTEXTE DE RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE 17

3. LES OBJECTIFS DE LA RÉGION EN 2008-2009 22
   En matière de main-d'œuvre et d'emploi 23
   En matière de solidarité sociale 23

4. LE BUDGET D'INTERVENTION RÉGIONAL 29
   Le budget initial d'intervention 30
   La répartition de l'investissement budgétaire pour les mesures d'aide à l'emploi 31
   La répartition du budget d'intervention par unité administrative 32
   La répartition des cibles de résultats par unité administrative 32

LES FACTEURS DE CONTINGENCE 33

LES ANNEXES 34

L'annexe 1 Les secteurs d'activité économique repérés à des fins d'intervention à Laval pour 2008-2009 35

L'annexe 2 Les cibles régionales avant et après les ajustements du Pacte pour l'emploi 36

L'annexe 3 La répartition des cibles ajustées au Pacte pour l'emploi, par unité 37

L'annexe 4 Les objectifs additionnels liés au Pacte pour l'emploi pour la période de 2008-2011 38

L'annexe 5 La répartition du budget initial d'intervention par unité administrative 39

Le mot de la présidente

À titre de présidente, j'ai le plaisir, au nom du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Laval, de déposer le Plan d'action régional 2008-2009 d'Emploi-Québec, volet services publics d'emploi.

Encore cette année, la situation économique de notre région se retrouve parmi les plus favorables dans l'ensemble des régions du Québec. De plus, le taux de chômage n'a jamais atteint des niveaux aussi bas au cours des vingt dernières années.

Ce tableau positif pour notre région est toutefois assombri par une problématique de rareté de main-d'œuvre importante pour nos entreprises. Celles-ci doivent faire face non seulement à des difficultés de recrutement, mais également à des problèmes d'adaptabilité aux changements de leur environnement, notamment aux changements démographiques, technologiques et commerciaux.

Le défi est grand et nous devrons unir nos forces pour atteindre les personnes qui ne fréquentent pas nos organisations afin d'élargir le bassin de recrutement. La diminution des bassins de prestataires rend également de plus en plus difficile la tâche d'Emploi-Québec et de ses partenaires du marché du travail pour soutenir la participation accrue au marché du travail.

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail est fier de former équipe avec Emploi-Québec Laval afin de poursuivre des initiatives qui bénéficient aux entreprises et aux individus de la région. Nous pouvons penser au projet de soutien aux travailleurs expérimentés ou encore à la mise en valeur des pratiques gagnantes des entreprises auprès de la main-d'œuvre jeune, immigrante et minorité visible. Il s'agit de réponses concrètes face aux difficultés du marché du travail et des succès de mobilisation des partenaires.

Cette année, une consultation d'envergure sera réalisée auprès d'un plus grand nombre de partenaires afin de leur permettre d'exprimer leur point de vue sur les stratégies d'action qui, dans leur sphère d'activité respective, pourraient faire la différence pour chacun. Les effets de cette démarche s'échelonneront jusqu'en 2011.

Le Plan d'action, pour l'année 2008-2009, propose déjà différentes actions pour attirer la main-d'œuvre à Laval et pour favoriser l'insertion professionnelle des prestataires. De nouveaux projets visant à rapprocher la clientèle du milieu du travail, notamment le projet Découvrir qui s'adresse aux jeunes, nous fourniront des outils supplémentaires d'intégration. De plus, l'évolution du contexte organisationnel d'Emploi-Québec, dans les prochaines années, et les décisions gouvernementales liées à la nouvelle vision organisationnelle pourront influencer le choix des différentes stratégies retenues au Plan d'action.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce plan, le Conseil régional des partenaires du marché du travail de Laval et Emploi-Québec Laval sont toujours soucieux de trouver des nouvelles avenues au développement de l'emploi et de la main-d'œuvre pour assurer la prospérité des Lavallois.

C'est dans une attitude de confiance que j'entrevois le futur. En terminant, je tiens à souligner le travail accompli et les résultats obtenus par l'équipe d'Emploi-Québec Laval.

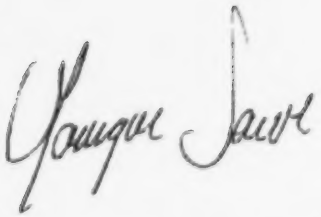

Monique Sauvé
PRÉSIDENTE
CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES
DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LAVAL

La présentation générale

Contexte organisationnel

La mission d'Emploi-Québec est de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre et à lutter contre le chômage, dans une perspective de développement économique et social. Afin de tirer le meilleur parti de ses services et de sa gestion par résultats, Emploi-Québec gère ses interventions de façon décentralisée et en concertation avec les différents partenaires du marché du travail.

Emploi-Québec considère que le travail est le premier moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière et l'insertion sociale des individus aptes au travail. Elle estime également que la participation au marché du travail du plus grand nombre de ces personnes s'avère essentielle pour permettre au Québec de relever avec succès le défi que posent la faible croissance et le vieillissement de la population. Les bénéfices attendus concernent autant le niveau de vie de sa population que l'équilibre du marché du travail et le maintien de la capacité du gouvernement de financer ses programmes sociaux et d'aider les plus démunis.

En plus des services universels offerts à l'ensemble de la population et des entreprises, Emploi-Québec offre des services d'emploi spécialisés aux personnes qui peuvent entreprendre une démarche qui, à terme, les conduira à intégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi ainsi qu'aux entreprises éprouvant des difficultés de main-d'œuvre. L'agence offre, par l'entremise de ses services de solidarité sociale, une aide financière de dernier recours aux personnes financièrement démunies ainsi qu'un soutien à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des personnes qui ne sont pas prêtes à entreprendre immédiatement une démarche d'emploi.

Le plan d'action régional s'inscrit dans la planification ministérielle et est élaboré dans le respect des paramètres de transfert de responsabilités de gestion des interventions sur le marché du travail convenus avec le gouvernement fédéral. Les grandes orientations d'Emploi-Québec s'inscrivent dans le Pacte pour l'emploi rendu public par le gouvernement le 18 mars 2008. Ce plan tient compte aussi des priorités découlant de la vision organisationnelle d'Emploi-Québec, touchant notamment l'intégration au marché du travail des personnes sous-représentées sur le marché du travail; le renforcement de l'incitation au travail; l'instauration d'un réel continuum de services aux individus axé vers l'emploi; la consolidation des services aux entreprises; et le virage vers des modes de prestation de services en ligne lorsque cela est approprié dans une optique de modernisation et d'accessibilité accrue.

Conformément aux dispositions légales, le plan d'action régional a été approuvé par le Conseil régional des partenaires du marché du travail, par la Commission des partenaires du marché du travail et finalement, par le ministre responsable de l'Emploi.

Structure organisationnelle

CRPMT

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) de Laval a pour fonctions principales de définir la problématique du marché du travail lavallois et de soumettre annuellement un plan d'action régional pour l'approbation du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
Il peut également adapter aux réalités régionales les mesures et services, programmes et fonds de main-d'œuvre et d'emploi. Il est composé de 18 membres représentant la main-d'œuvre, les entreprises, l'éducation et les organismes communautaires spécialisés en employabilité.
Des représentants des ministères les plus concernés par l'emploi sont également membres.

Centre local d'emploi (CLE)
Les services publics d'emploi et de solidarité sociale offerts sont répartis en deux secteurs, l'un correspondant à la partie est du territoire et l'autre à la partie ouest. Les demandes d'aide financière de la clientèle présentant des contraintes sévères à l'emploi sont traitées au CLE du secteur Est, par le Centre de traitement des contraintes sévères à l'emploi (CTCSE).

Services aux entreprises
À Laval, les interventions auprès des entreprises sont centralisées à la direction régionale d'Emploi-Québec afin de maximiser la qualité des services.

Mesures et services
Emploi-Québec Laval dispose d'un budget de plus de 25 millions de dollars pour aider la population lavalloise à intégrer le marché du travail. Outre les services universels fournis à toute la population lavalloise ainsi qu'aux entreprises, Emploi-Québec Laval offre aux personnes susceptibles d'entreprendre une démarche, des mesures et des services d'emploi spécialisés, lesquels, à terme, les conduiront à intégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi. Elle peut également aider les entreprises qui éprouvent des difficultés de main-d'œuvre. Les mesures et les services sont proposés aux individus et aux entreprises en fonction de l'évaluation des besoins de ces derniers et en tenant compte des ressources disponibles.

Les services universels comprennent :
- l'accueil et l'évaluation initiale pour la détermination des besoins des individus au regard du marché du travail;
- l'information sur le marché du travail; et
- les services de placement.

Les services spécialisés comprennent, notamment :
- la détermination d'un plan d'action personnalisé basé sur l'évaluation des besoins;
- l'orientation professionnelle;
- l'aide à la recherche active d'emploi;
- les activités de formation;
- les expériences en milieu de travail;
- les subventions salariales pour favoriser l'embauche;
- le supplément de retour au travail;
- le soutien au travail autonome;
- les projets de préparation à l'emploi;
- le développement des compétences en milieu de travail; et
- le soutien à la gestion des ressources humaines.

Certaines clientèles, bien qu'elles aient un bon potentiel d'employabilité, font face à des obstacles à l'emploi liés à leurs caractéristiques propres. Emploi-Québec Laval entend porter une attention particulière à ces groupes de personnes, notamment :

- les **jeunes**, par l'intensification du programme *Alternative jeunesse* qui offre des solutions de rechange à l'intention des jeunes demandeurs d'aide sociale et par la contribution à la mise en œuvre de la *Stratégie Action Jeunesse* 2006-2009 du gouvernement; par la mesure d'accompagnement des 18-24 ans plus éloignés du marché du travail appelée *Jeunes en action*; par le projet *Découvrir*, qui offre aux jeunes des stages d'observation et d'exploration; par la mise sur pied d'une *équipe tactique* affectée au soutien des jeunes de moins de 25 ans; en participant au comité directeur régional de l'engagement jeunesse, une des mesures du *Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*;

- les **femmes**, en poursuivant la mise en œuvre de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* et en procédant à une actualisation de cette stratégie pour l'adapter en fonction des changements importants que connaît le marché du travail; en contribuant à la mise en œuvre du *Plan d'action 2007-2010* de la politique gouvernementale en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*;
- les **travailleurs âgés de 45 ans et plus**, en poursuivant la mise en œuvre de la *Stratégie à l'intention des travailleurs de 45 ans et plus* et en adaptant cette dernière à la lumière de son bilan; en continuant à explorer de nouvelles avenues pour faciliter leur intégration et pour favoriser la prolongation de la vie active des travailleurs;
- les **personnes immigrantes**, y compris celles qui sont issues des minorités visibles, en poursuivant les *initiatives régionales* et par la mise en œuvre de l'*Entente convenue avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles* et par la poursuite des actions visant l'intégration en emploi des personnes immigrantes et des minorités visibles et l'élargissement de l'accessibilité au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi, prévu dans le cadre du Pacte pour l'emploi; la contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de la future politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination et à son plan d'action, ainsi qu'au Plan de mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration, d'accès à l'emploi et de francisation, intitulé *Pour enrichir le Québec – Franciser plus, intégrer mieux*;
- les **personnes handicapées**, en collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre *d'une nouvelle stratégie gouvernementale* à leur intention visant leur intégration et leur maintien en emploi, comme le prévoit le *Plan gouvernemental pour l'emploi*. Dans le cadre de cette stratégie, le Pacte pour l'emploi contribuera à renforcer deux mesures d'Emploi-Québec destinées à stimuler l'embauche et la qualification des personnes handicapées, en augmentant substantiellement l'accessibilité de la mesure Contrat d'intégration au travail et en créant de nouveaux emplois en entreprises adaptées;
- les **personnes judiciarisées**, par la poursuite de la mise en œuvre de l'*Entente relative à la prestation de services de main-d'œuvre et d'emploi à la clientèle contrevenante adulte sous la direction générale des services correctionnels* et par les travaux du *comité aviseur de la clientèle judiciarisée adulte*.

De plus, afin de fournir une aide spécialisée, Emploi-Québec Laval s'associe avec les autres partenaires du marché du travail de son territoire, mais plus particulièrement avec les ressources communautaires en employabilité avec lesquelles elle agira en complémentarité de service afin de soutenir les personnes à risque de chômage prolongé.

Enfin, Emploi-Québec Laval assume la gestion des services de solidarité sociale, lesquels consistent à attribuer une aide financière aux personnes et aux familles qui ne peuvent subvenir seules à leurs besoins, de même qu'à aider et à accompagner les adultes prestataires de la solidarité sociale qui ne sont pas prêts à entreprendre immédiatement une démarche d'emploi.

1 Le Pacte pour l'emploi

Pacte pour l'emploi[1]

La confluence de plusieurs facteurs fait du paysage démographique, social et économique actuel, le moment idéal pour déployer le Pacte pour l'emploi : un projet de société mobilisateur destiné à favoriser une meilleure adéquation entre les bassins de main-d'œuvre disponible et les besoins des entreprises. Fort de l'idée selon laquelle l'emploi est le meilleur garant de la richesse individuelle et collective, le Pacte pour l'emploi constitue un engagement manifeste du gouvernement pour relever les défis du marché du travail des prochaines années. Ainsi, les ressources consacrées par le gouvernement en matière d'emploi, de main-d'œuvre et de formation seront bonifiées afin d'ajouter plusieurs moyens d'action concrets.

Tel qu'annoncé par le gouvernement, ces moyens s'inscrivent dans les planifications des ministères concernés et viennent élargir les efforts déployés autour de quatre piliers communs et neuf actions. L'articulation du Pacte repose sur les acteurs régionaux qui en constituent l'un des piliers. Les différentes mesures sont autant de moyens mis à la disposition de la région. Comme le prévoit le présent plan d'action, Emploi-Québec et les partenaires régionaux verront à utiliser ces mesures de la façon la plus efficace afin de répondre aux besoins identifiés. Les résultats attendus sont traduits dans les diverses cibles se trouvant au présent Plan d'action régional. On retrouve aussi en annexe la part estimée pour la région des objectifs additionnels liés au Pacte pour l'emploi pour la période 2008-2011.

1 Pour en savoir davantage sur le Pacte pour l'emploi, on peut consulter le document Le Pacte pour l'emploi 2008-2011 : un Québec de toutes ses forces, disponible à l'adresse : www.pacte-emploi.gouv.qc.ca

1.1 Le premier pilier Investir dans le potentiel des personnes : un geste qui rapporte

ACTION

1 Mieux préparer et former la main-d'œuvre

Le gouvernement entend mieux préparer et former davantage la main-d'œuvre.

DEUX NOUVEAUTÉS : L'INITIATIVE DÉMARCHEURS D'EMPLOI ET LE PASSEPORT-EMPLOI

L'initiative Démarcheurs d'emploi permettra d'accompagner pendant six mois des prestataires des Programmes d'assistance sociale dans leur démarche vers l'emploi. Par la suite, un accompagnement en emploi d'une durée d'une année leur sera offert afin de les maintenir en emploi. Deux catégories de prestataires seront ciblées : les nouveaux demandeurs et les personnes qui participent de façon répétitive à ces programmes. Ces derniers seront soutenus par des experts de l'insertion professionnelle et bénéficieront d'une allocation de 90 $ versée pour chaque période de deux semaines.

La deuxième nouveauté, Passeport-Emploi, permettra à tous les participants des mesures et services d'Emploi-Québec d'obtenir sur demande leur Passeport ; ce dernier est une carte de visite à l'intention d'éventuels employeurs qui décrira leurs compétences particulières, leurs expériences de travail, ainsi que l'aide qu'Emploi-Québec leur apportera dans le but de soutenir leur intégration en emploi.

DEUX MESURES-CLÉS PLUS ACCESSIBLES : *PROJETS DE PRÉPARATION À L'EMPLOI ET MESURE DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE*

Un accroissement du nombre de participants aux *Projets de préparation à l'emploi* et à la *Mesure de formation de la main-d'œuvre* permettra de mieux répondre à la demande des personnes dont l'intégration en emploi suppose une formation, la mise à jour de connaissances ou le développement de compétences.

UNE PORTÉE PLUS LARGE POUR LA MESURE *SUBVENTIONS SALARIALES*

La mesure *Subventions salariales*, qui consiste dans le versement aux entreprises d'une partie du salaire d'une personne éloignée du marché du travail qu'elles embauchent, sera bonifiée et son utilisation accrue. En plus du remboursement d'une partie du salaire du nouvel employé, l'entreprise pourra désormais se voir rembourser une portion des frais d'accompagnement encourus afin de faciliter l'intégration et le maintien en emploi d'un nouvel employé. Le salaire du travailleur qui accompagne le nouvel employé dans l'exécution de ses fonctions sera admissible à ce remboursement.

DES MESURES POUR MIEUX CONTRER LE DÉCROCHAGE

En partenariat avec les entreprises du milieu, des projets de conciliation travail-études seront instaurés pour permettre à de jeunes décrocheurs de compléter une formation de base tout en occupant un emploi.

La lutte contre le décrochage scolaire sera intensifiée par un repérage plus systématique des personnes qui abandonnent leurs études sans qualification et une intervention plus rapide auprès des élèves à risque élevé de décrochage.

Mieux former et préparer davantage la main-d'œuvre signifie enfin faire en sorte que les personnes reçoivent un accompagnement plus soutenu de la part des services publics d'emploi, des commissions scolaires et des organismes partenaires de l'État travaillant en développement de l'employabilité.

ACTION 2 Bonifier le soutien financier lié aux mesures et services publics d'emploi

Le gouvernement bonifiera substantiellement le soutien financier des personnes qui participent aux mesures et services publics d'emploi.

UNE ALLOCATION D'AIDE À L'EMPLOI BONIFIÉE

Inchangée depuis 1997, l'allocation d'aide à l'emploi sera augmentée de 50 %, passant de 30 $ à 45 $ par semaine, soit près de 200 $ par mois. Cette allocation est notamment offerte aux prestataires de l'assistance sociale qui participent à la *Mesure de formation de la main-d'œuvre* et aux *Projets de préparation à l'emploi.* Également, les frais d'appoint versés aux prestataires de l'assistance sociale qui participent à la mesure *Services d'aide à l'emploi* seront haussés de 50 %, passant de 6 $ à 9 $ par jour.

L'ALLOCATION D'AIDE À L'EMPLOI : UNE PORTÉE PLUS LARGE

Les personnes sans soutien public du revenu pourront maintenant recevoir une allocation d'aide à l'emploi lorsqu'elles participent aux *Projets de préparation à l'emploi.* Selon certaines conditions, ces personnes ont actuellement accès à cette aide financière pour la *Mesure de formation de la main-d'œuvre.*

UNE NOUVELLE ALLOCATION POUR LES CHEFS DE FAMILLE MONOPARENTALE

Une allocation supplémentaire de 25 $ par semaine sera créée à l'intention des chefs de famille monoparentale participant à une mesure donnant droit à l'allocation d'aide à l'emploi. Il s'agit là d'une mesure incitative supplémentaire qui reconnaît les obstacles particuliers auxquels font face les personnes assumant seules les responsabilités parentales.

ACTION 3 Faciliter les études qualifiantes et l'accès aux professions

Le gouvernement facilitera la poursuite des études qualifiantes et l'accès aux professions.

Les règles de financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport seront assouplies et bonifiées de façon à faciliter l'accès à des mises à niveau scolaires, en particulier pour les personnes immigrantes détenant un diplôme étranger.

Le regroupement des formations d'un même domaine pour lesquelles le nombre d'inscriptions est insuffisant pour créer un programme particulier sera favorisé à l'intention des personnes immigrantes.

La priorité de prestation, par les cégeps, sera accordée aux formations qualifiantes d'appoint prescrites par les ordres professionnels aux personnes immigrantes.

De plus en plus de passerelles entre la formation professionnelle et la formation technique (ex. : DEP/DEC) et entre les formations moins et plus spécialisées seront instaurées.

ACTION

4 Des mesures pour des groupes spécifiques

Le gouvernement renforcera les mesures spécifiques à l'intention des personnes handicapées, des personnes immigrantes et des personnes membres d'une minorité visible.

À L'INTENTION EXCLUSIVE DES PERSONNES HANDICAPÉES : TROIS ACTIONS CONCRÈTES

Première action : Fort des enseignements tirés de la consultation menée dans différentes régions du Québec, le gouvernement rendra publique sous peu la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.* Cette stratégie rassemble pour les cinq prochaines années une soixantaine de mesures visant à améliorer de façon substantielle la situation des personnes handicapées sur le marché du travail. Le Pacte pour l'emploi contribue à renforcer trois mesures particulières destinées à stimuler l'embauche et la qualification des personnes handicapées.

Deuxième action : Augmenter l'accessibilité de la mesure *Contrat d'intégration au travail.*

Troisième action : Créer de nouveaux emplois en entreprise adaptée.

BONIFICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

Le crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail de 30 % accordé aux employeurs qui engagent des étudiants stagiaires sera bonifié au profit des personnes immigrantes et des personnes handicapées, et ce, dans le but de favoriser l'acquisition d'une première expérience de travail. Aussi, le nombre d'heures de supervision accordées à une personne handicapée sera doublé. Pour ces deux clientèles, le niveau du crédit d'impôt sera porté à 40 %, faisant passer le crédit d'impôt maximal de 225 $ par semaine à 420 $ pour les personnes handicapées et de 225 $ par semaine à 300 $ pour les personnes immigrantes.

À L'INTENTION EXCLUSIVE DES PERSONNES IMMIGRANTES ET DES MEMBRES D'UNE MINORITÉ VISIBLE : VISER L'ACQUISITION D'UNE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL QUÉBÉCOISE

Le Plan de mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration, d'accès à l'emploi et de francisation, intitulé *Pour enrichir le Québec – Franciser plus, intégrer mieux,* est une dimension du Pacte pour l'emploi. Ce plan s'inscrit en continuité avec le Plan d'action 2004-2007 *Des valeurs partagées, des intérêts communs.* Une des contributions les plus attendues vise à élargir l'accessibilité au *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi.* Ce programme constitue un encouragement intéressant pour favoriser l'emploi de personnes immigrantes ou membres d'une minorité visible par les PME, notamment en offrant un accompagnement pour favoriser une intégration réussie dans leur milieu de travail.

1.2 Le deuxième pilier Valoriser le travail : une carte maîtresse

ACTION

5

Favoriser le bien-être économique

Le gouvernement favorisera le bien-être économique par le travail.

DEUX NOUVEAUTÉS : LE SUPPLÉMENT À LA PRIME AU TRAVAIL ET LA PRIME AU TRAVAIL DÉDIÉE AUX PERSONNES PRÉSENTANT DES CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI

Pour favoriser le retour au travail des prestataires d'assistance sociale de longue durée, un montant mensuel de 200 $ sera versé à titre de supplément à la Prime au travail. Ce montant sera versé pour une période maximale de 12 mois et bénéficiera, d'ici 2011, à près de 33 000 prestataires qui intégreront un emploi. Dans le but de reconnaître les obstacles particuliers que doivent rencontrer les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi, notamment les personnes handicapées, une nouvelle Prime au travail à leur intention sera mise en place, en remplacement de la Prime au travail actuelle. Pour une personne seule, la nouvelle Prime au travail fera passer l'aide maximale annuelle de 381 $ à 1 003 $. Plus de 10 000 ménages bénéficieront annuellement de cette mesure.

DAVANTAGE DE SOUPLESSE DANS LE VERSEMENT DE LA PRIME AU TRAVAIL

Dès juin 2009, les ménages sans enfants pourront bénéficier du versement anticipé de la Prime au travail, comme c'est le cas actuellement pour les familles. Sur demande, les ménages sans enfants pourront ainsi recevoir jusqu'à 75 % de la Prime au travail estimée répartie trimestriellement.

PLEINE INDEXATION DE LA DÉDUCTION FISCALE POUR LES TRAVAILLEURS

Le montant actuel de la déduction pour les travailleurs de 1 000 $ sera indexé annuellement au taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers, et ce, à compter de l'année d'imposition 2009.

DAVANTAGE DE MOYENS POUR FAVORISER L'INCITATION AU TRAVAIL

L'implication du gouvernement du Québec dans la restructuration de la prestation fiscale pour le revenu de travail du gouvernement fédéral a permis d'adapter celle-ci aux besoins spécifiques des travailleurs du Québec en matière d'incitation au travail, notamment par le versement d'une aide financière plus importante aux personnes à faible revenu vivant seules.

UN NOUVEL OUTIL D'INFORMATION : LE SIMULATEUR EN LIGNE DU REVENU DISPONIBLE

Des consultations menées auprès de prestataires des *Programmes de l'assistance sociale* ont mis en lumière leur méconnaissance des avantages financiers à occuper un emploi. Dans le but de mieux les informer et poursuivant son objectif d'accroître et de favoriser l'incitation au travail, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale mettra en ligne un outil Web permettant de calculer facilement et rapidement l'avantage financier à travailler, notamment par rapport à l'aide financière de dernier recours. Le simulateur sera destiné à l'ensemble des citoyens, ainsi qu'aux intervenants des centres locaux d'emploi et des organismes d'accompagnement.

Cet outil convivial pourra s'adapter aisément à une multitude de situations familiales et économiques. L'utilisateur pourra notamment, d'un seul clic de souris, obtenir des informations générales et détaillées sur les divers programmes destinés aux citoyens désirant intégrer le marché du travail.

MOBILISER ET CONVAINCRE PAR UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Une vaste campagne de communication sera déployée entre 2008 et 2011. Celle-ci valorisera l'apport que représente le travail dans une perspective individuelle et collective, et visera à créer des conditions favorables à l'accueil en emploi d'une clientèle appartenant à des bassins de main-d'œuvre sous-utilisés.

À L'INTENTION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

Des modifications à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* seront proposées à l'Assemblée nationale au cours de 2008 afin de permettre à certains travailleurs âgés de 55 ans et plus de poursuivre leur vie active tout en recevant leur rente de retraite et en ayant, en plus, la possibilité de bonifier cette dernière.

AGIR SUR LE SALAIRE MINIMUM

Enfin, dans le but de rendre le travail plus payant et plus attrayant, le taux général du salaire minimum passera de 8 $ à 8,50 $ l'heure à compter du 1er mai 2008 au Québec. Il s'agit là de la hausse annuelle la plus importante enregistrée depuis 1975.

ACTION

6

Solutions de rechange pour les jeunes prestataires

Le gouvernement renforcera ses actions visant à offrir une solution de rechange aux jeunes prestataires des programmes d'assistance sociale.

UNE NOUVELLE INITIATIVE : *DÉCOUVRIR*

Découvrir, c'est avant tout découvrir un métier, une profession. Pour les entreprises, c'est découvrir une relève. Cette initiative consiste à créer des stages d'observation et d'exploration en milieu de travail d'un maximum de quatre semaines. Ceux-ci, destinés à de jeunes adultes éloignés du marché du travail, leur permettront à la fois de valider des choix professionnels et de se distinguer auprès d'éventuels employeurs. Une banque d'entreprises sera créée afin de recevoir ces jeunes.

INVESTIR DAVANTAGE POUR LES JEUNES

Dans la suite de la *Stratégie d'action jeunesse* du gouvernement et dans le but de prévenir le recours à l'assistance sociale des jeunes décrocheurs de 16 ou 17 ans qui peinent à intégrer le marché du travail, une plus grande place leur sera réservée dans les mesures et services d'Emploi-Québec afin qu'ils complètent leur formation scolaire ou qu'ils développent les compétences manquantes à une intégration en emploi réussie.

Le programme *Alternative jeunesse* rejoindra davantage de jeunes de moins de 25 ans qui désirent acquérir une autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Ce programme offre un soutien financier et un accompagnement personnalisé pour permettre aux jeunes d'atteindre leur objectif. Ce dernier peut être de terminer leurs études, de trouver un emploi ou d'acquérir une autonomie financière.

1.3 Le troisième pilier Une main-d'œuvre mieux formée : des entreprises plus productives

ACTION 7 Formation des travailleurs peu qualifiés

Le gouvernement accordera la priorité à la formation et au développement des compétences des travailleurs faiblement qualifiés.

UNE NOUVELLE INITIATIVE : DU « SUR MESURE » POUR LES PME

Le regroupement de PME au sein de mutuelles de formation sera favorisé. Ces mutuelles auront pour fonction la mise en commun de services et de ressources de formation, en plus de consolider la formation en ligne.

ÉLARGIR L'OFFRE DE SERVICE POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES TRAVAILLEURS EN ENTREPRISE

Au chapitre des interventions auprès des entreprises en vue de favoriser la formation de la main-d'œuvre et l'acquisition de compétences manquantes du personnel en place, davantage d'entreprises seront soutenues par Emploi-Québec.

Le gouvernement investira des sommes additionnelles pour l'achat de cours, notamment à temps partiel, et pour la formation de base jugée nécessaire en vue du maintien des travailleurs en emploi et du développement continu de leurs compétences.

De même, il intensifiera l'offre de formation et de stages par les commissions scolaires et les cégeps en lien avec les besoins de main-d'œuvre relevés par Emploi-Québec.

AGIR SUR LA FISCALITÉ

Le crédit d'impôt au secteur manufacturier, en place depuis novembre 2007, constitue un autre moyen de favoriser l'amélioration des compétences des travailleurs. Ce crédit rembourse 30 % des coûts de la formation de la main-d'œuvre en industrie manufacturière.

ACTION 8 Reconnaissance des compétences

Le gouvernement facilitera la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience ou par l'apprentissage en milieu de travail.

DE NOUVEAUX OUTILS ET DISPOSITIFS PLUS EFFICACES

Le gouvernement instaurera des outils et des dispositifs permettant de sanctionner, par une attestation ou un certificat d'État, des compétences que les personnes auront développées en milieu de travail. Il prendra aussi les moyens nécessaires pour favoriser l'acquisition de compétences non maîtrisées.

Ces outils et dispositifs seront d'autant plus utiles que l'accessibilité à la reconnaissance des acquis et des compétences sera renforcée par les réseaux de l'éducation. L'harmonisation et la complémentarité des dispositifs de reconnaissance des acquis et des compétences entre les services publics d'emploi et les réseaux de l'éducation seront également recherchées.

1.4 Le quatrième pilier — Le Pacte régional : pour une meilleure réponse aux besoins

ACTION 9

Des actions régionalisées

Le gouvernement renforcera la prestation régionale de services.

UNE NOUVEAUTÉ

Le Pacte pour l'emploi est une réponse concertée et adaptée aux besoins de main-d'œuvre, qui se veut près des gens et des entreprises, collée aux besoins des régions et des localités. Les partenaires du marché du travail et les ministères les plus concernés travailleront de concert pour que la réalisation du Pacte ait la meilleure incidence possible sur le développement social et économique de leur milieu. C'est pourquoi un comité du Pacte pour l'emploi en région sera créé dans le but de :

- parfaire la connaissance du marché du travail et développer une vision prospective des enjeux qui se profilent pour les années à venir;
- assurer une meilleure adéquation entre l'emploi, la formation, l'apport de l'immigration, les besoins des entreprises et le développement économique des régions;
- améliorer le temps de réaction des partenaires régionaux et mieux prévenir les crises sectorielles;
- renforcer l'efficacité des actions en évitant le dédoublement entre les différents acteurs.

Ce comité, qui relèvera du Conseil régional des partenaires du marché du travail, regroupera les représentants d'Emploi-Québec, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des commissions scolaires, des cégeps, des universités, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

DES SERVICES D'ÉDUCATION ET D'EMPLOI PLUS PRÈS DES ENTREPRISES

En s'adressant à leur centre local d'emploi, les entreprises pourront obtenir, sur demande, un diagnostic de leur situation quant à leur main-d'œuvre et à leurs besoins de recrutement, une liste de candidats potentiels pour les postes à combler et, au besoin, un soutien pour favoriser l'insertion en emploi et la formation des personnes embauchées. Elles pourront aussi recevoir l'appui de conseillers aux entreprises pour les aider à planifier à plus long terme leurs besoins de main-d'œuvre, identifier leurs besoins en formation ou être dirigés vers les services qui conviennent à leur situation.

De concert avec les centres locaux d'emploi, les Services aux entreprises des réseaux professionnel et technique de l'éducation soutiendront activement les mesures de formation du Pacte par différents moyens, dont le démarchage auprès des entreprises, ainsi que par la conception et l'offre, selon les besoins :

- de formations visant le développement de compétences « comportementales » liées au travail et demandées par les entreprises;
- de formations sur mesure en réponse aux besoins établis avec les entreprises participantes dans le cadre d'un exercice mené avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- de formations visant la consolidation des compétences générales de base, telles que la lecture, l'écriture et le calcul.

L'utilisation de modalités pédagogiques adaptées et diversifiées prenant en compte la situation et l'expérience des personnes sera aussi recherchée par les Services aux entreprises, tout comme l'offre de services de soutien et d'accompagnement en vue de la réussite et d'autres services contribuant à l'atteinte des objectifs du Pacte pour l'emploi.

2 Les nouveaux défis du marché du travail lavallois : recrutement et adaptation à un contexte de rareté de la main-d'œuvre

Les nouveaux défis du marché du travail lavallois

L'économie régionale lavalloise est passée d'un marché du travail où la main-d'œuvre était abondante à un marché où cette dernière devient plus rare. Cette situation n'est ni transitoire ni conjoncturelle, mais permanente et structurelle. La montée du taux de natalité et un recours plus intensif à l'immigration ne sauraient freiner ce phénomène.

En raison de ce changement sur le marché du travail, les défis que pose et posera la rareté de la main-d'œuvre seront importants. Une compréhension commune et exacte de cette problématique peut seule permettre une adaptation à la situation.

Pour mesurer l'ampleur du phénomène, nous examinerons, dans un premier temps, les principaux indicateurs du marché du travail. Ces derniers reflètent non seulement l'état de santé de l'économie, mais également celui de la disponibilité de la main-d'œuvre.

Dans un second temps, nous regarderons les scénarios de prévisions d'emplois pour les cinq prochaines années. La croissance prévue de l'emploi pose, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, un défi important.

Dans un dernier temps, nous situerons les défis que posent le vieillissement de la main-d'œuvre et le recul de la population en âge de travailler au regard de la disponibilité de la main-d'œuvre et de l'adaptation du marché du travail dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre.

Des indicateurs du marché du travail qui reflètent la bonne tenue de l'économie lavalloise

La situation économique favorable de Laval ne se dément pas. Les indicateurs du marché du travail tels que le taux de chômage, le taux d'activité et le taux d'emploi sont de bonnes mesures de cet état de santé[2].

Le taux de chômage dans la région est en recul depuis dix ans en raison de la baisse du nombre de chômeurs. En fait, depuis le début de l'année 2007, le taux de chômage n'a jamais affiché de taux aussi bas au cours des vingt dernières années. Le maintien de niveaux aussi bas ne découle pas d'un retrait des Lavallois de la population active. L'examen du taux d'activité, qui est la proportion de la population active sur la population totale, montre que celui-ci atteint des sommets jamais égalés en vingt ans. À des taux se situant autour des 80 %, plafond que peu de pays atteignent, la population lavalloise n'a jamais été aussi nombreuse à participer au marché du travail (en emploi ou à la recherche d'un emploi).

Le taux d'emploi se révèle toutefois l'un des principaux indicateurs de mesure de l'emploi. Il représente la proportion de personnes qui travaillent sur l'ensemble de la population. Se situant à plus de 75 %, il a atteint un sommet jamais égalé dans la région et pour l'ensemble du Québec. Au cours des dix dernières années, il a progressé de près de dix points de pourcentage. L'économie crée suffisamment d'emplois pour absorber les personnes qui intègrent ou réintègrent le marché du travail.

Cette analyse des principaux indicateurs du marché du travail montre que la disponibilité de la main-d'œuvre est à son plus faible, la grande majorité de la population en âge de travailler étant active sur le marché du travail.

Le recul des bassins de prestataires de l'aide sociale et de l'assurance-emploi illustre également que le marché du travail est en bonne position pour intégrer les personnes en emploi. Par ailleurs, il faut souligner que la région de Laval affiche l'un des taux de prestation parmi les plus faibles au Québec. Ce faible taux, combiné avec celui du taux de chômage, montre que la main-d'œuvre disponible se fait plus rare.

Toutefois, une grande partie des prestataires de l'aide sociale éprouvent certaines difficultés à intégrer le marché du travail. Ainsi, la proportion de la clientèle immigrante et celle des personnes âgées de plus de 55 ans sont plus importantes à Laval que pour l'ensemble du Québec. Les obstacles à l'intégration au marché du travail sont plus nombreux pour ces groupes de clientèle.

2 Nous avons examiné les trois indicateurs sur une période de dix ans (1997-2007), considérant le dernier mois disponible au moment de la rédaction (mois d'octobre). Pour avoir une meilleure mesure de l'activité du marché du travail, nous avons choisi la population des 15-64 ans, excluant ainsi les 65 ans et plus de la mesure.

Les perspectives d'emploi demeureront favorables pour les Lavallois[3]

La croissance de l'économie québécoise devrait être portée par la demande intérieure (consommation, investissements publics, construction, etc.) et par le maintien de taux d'intérêt relativement faible. Cette croissance devrait se traduire par la progression de l'emploi, mais de façon inégale dans les différentes régions du Québec. Les régions à forte concentration dans les secteurs de la foresterie et de la fabrication seront davantage touchées par les pertes d'emplois, alors que la région métropolitaine de Montréal, dont fait partie Laval, présente une plus grande diversité industrielle. Les pertes d'emplois enregistrées dans le secteur de fabrication sont compensées par la croissance de l'emploi dans le secteur des services.

La croissance prévue des personnes en emploi de la région de Laval ne sera cependant pas aussi forte qu'au cours des dix dernières années (croissance annuelle moyenne de 2 %), mais elle devrait être suffisante pour créer tout près de 3 000 nouveaux postes par année, auxquels s'ajouteront 4 000 postes de remplacement à la suite des départs à la retraite prévus. En tout, le nombre prévu de Lavallois de plus en emploi au cours des cinq prochaines années serait d'environ 35 000.

Le secteur des services continuera d'être le moteur de l'emploi. Plus de 90 % des emplois prévus seront dans ce secteur. Ce sont les secteurs des services à la production de biens et de services qui récolteront la plus grande part des emplois. Ainsi, les secteurs du commerce de gros, des finances et assurances, des services professionnels, scientifiques et techniques de même que de la gestion d'entreprises connaîtront une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne régionale.

En raison de la croissance de la population, des emplois et des salaires, plusieurs secteurs liés aux services à la consommation devraient également croître plus fortement que la moyenne. Il s'agit des secteurs du commerce de détail, de l'information, de la culture et des loisirs. Dans les services gouvernementaux, seul le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale devrait avoir des besoins importants.

Le nombre de Lavallois occupés dans le secteur de la fabrication devrait croître très légèrement ou même demeurer stable au cours de la période de prévisions en raison de la force du dollar, de l'impartition de certains services depuis plusieurs années et de la concurrence des pays de l'Asie. Deux secteurs seulement devraient connaître une croissance supérieure du nombre de personnes occupées (matériel de transport, particulièrement l'aéronautique, et machinerie), alors que l'emploi devrait reculer dans les secteurs du vêtement, du textile, du papier et du meuble.

Le nombre de personnes occupées dans le secteur de la construction devrait demeurer stable durant la période de prévisions de 2007-2011. Le recul de la construction domiciliaire sera compensé par la rénovation, les travaux d'infrastructure et les projets institutionnels, dont ceux des mégahôpitaux à Montréal.

Plus de 60 % des besoins additionnels de main-d'œuvre se situeront dans les niveaux de compétence technique et intermédiaire, qui nécessitent des formations de niveau technique collégial ou professionnel secondaire. Le marché du travail aura donc besoin de main-d'œuvre qualifiée.

3 Les prévisions d'emploi portent sur les personnes en emploi selon le lieu de résidence, indépendamment du lieu de travail. La dimension métropolitaine du marché du travail est caractérisée par une forte mobilité de la main-d'œuvre entre les régions composant la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. Si plus de 60 % des Lavallois vont travailler à l'extérieur de la région, en retour c'est près de 45 % des emplois de la région qui sont occupés par des résidents des autres régions de la RMR.

Des problématiques incontournables : le vieillissement et le recul de la population en âge de travailler

Le marché du travail a considérablement changé. Ce changement est dû en grande partie au vieillissement de la population et au recul de la population en âge de travailler. Ces problématiques ont un impact direct sur la disponibilité de la main-d'œuvre dans un contexte de croissance. La main-d'œuvre se fera plus rare, et ce changement n'est pas un phénomène temporaire, mais permanent.

La population de Laval vieillit rapidement :

- Le poids des personnes âgées de 65 ans et plus est passé de 13,2 % en 2001 à 14,3 % en 2006. Les scénarios de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoient que cette proportion atteindra 20 % en 2020.
- La croissance du groupe d'âges près de la retraite, les 55-64 ans, a été l'une des plus fortes entre 2001 et 2006, soit près de 17 %.
- À l'inverse, la croissance du groupe d'âges qui atteint l'âge actif, les 15-24 ans, a été de 8 % seulement; ce dernier groupe d'âges ne sera donc plus suffisant pour remplacer les personnes qui prendront leur retraite.

Le recul de la population en âge de travailler est le résultat de la combinaison de deux facteurs : le vieillissement de la population et le faible taux de natalité. Les scénarios de l'ISQ fixent à 2016 le recul prévu de la population en âge de travailler à Laval, avec un sommet qui devrait être atteint en 2014.

Par ailleurs, les démographes s'entendent sur une chose : la reprise de la natalité et l'arrivée massive des immigrants n'auront qu'un effet très mineur sur le taux global d'activité et ils ne sauraient enrayer la tendance à la baisse.

À court terme, le prolongement de l'âge de la retraite et l'intégration au marché du travail de plusieurs clientèles éloignées permettront de continuer à disposer d'un bassin de main-d'œuvre; cependant, à moyen terme, non seulement le problème demeurera, mais il prendra de l'ampleur.

Le recrutement et l'adaptation à la rareté et à un nouveau profil de la main-d'œuvre : un des grands défis du marché du travail

Pour les employeurs, ce défi pose plusieurs problèmes sur le plan du recrutement et de l'adaptation. Le premier est celui des 3-R :

- Le recrutement d'une main-d'œuvre plus rare au profil différent – Le bassin de main-d'œuvre disponible sera très différent. Les employeurs auront à composer avec les jeunes, les immigrants et les prestataires de l'aide sociale de longue durée;
- Le remplacement de la main-d'œuvre – En raison des départs massifs à la retraite de la génération des *baby-boomers*, les employeurs devront mettre en place de nouvelles pratiques de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre; et
- La rétention de la main-d'œuvre – Une main-d'œuvre disponible plus rare, au profil différent, qui aura la possibilité d'être plus mobile sur le marché de l'emploi, demandera la mise en place de pratiques de gestion favorisant le maintien en emploi.

Le recrutement et l'adaptation à la rareté et à un nouveau profil de la main-d'œuvre : un des grands défis du marché du travail (suite)

Deux autres défis seront également au centre de l'adaptation des employeurs :

- L'accès à la formation continue – Il faudra compter sur une main-d'œuvre qualifiée, à la fine pointe, capable de s'adapter aux changements technologiques et organisationnels; et
- Le rehaussement de la productivité du travail – Les gains de productivité demeureront un incontournable dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de forte concurrence.

Pour les établissements d'enseignement, ce défi soulève également quelques difficultés, dont :

- le recrutement de la clientèle scolaire. Afin d'éviter une concurrence accrue entre les établissements pour attirer cette clientèle vers les différents secteurs de formation, une collaboration étroite devra faire partie des stratégies d'action; et
- le renforcement de l'adéquation entre l'emploi et la formation. Les besoins du marché devront servir de pierre d'assise dans l'orientation de la clientèle sur le marché du travail.

Pour les organismes d'employabilité, ce défi pose aussi des problèmes de recrutement et d'adaptabilité, soit :

- le recrutement dans des bassins de clientèles en recul; et
- l'adaptabilité dans les façons de faire avec des clientèles plus éloignées du marché du travail.

3 Les objectifs de la région en 2008-2009

③ En matière...

... DE MAIN-D'ŒUVRE ET D'EMPLOI

L'ensemble de nos orientations et de nos axes d'intervention s'appuie sur l'analyse des problématiques du marché du travail tout en tenant compte des obstacles à l'emploi liés à certaines clientèles.

La rareté de la main-d'œuvre et les besoins croissants des entreprises nous amènent à concentrer nos efforts sur la recherche de main-d'œuvre. À cette fin, nous tenterons d'exploiter davantage les bassins de main-d'œuvre qui ne fréquentent pas habituellement les centres locaux d'emploi.

Toutefois, notre priorité demeurera l'intégration en emploi des prestataires d'assurance-emploi et des prestataires des programmes d'assistance sociale. Nos objectifs en matière d'emploi visent la participation maximale de la clientèle à des activités d'insertion professionnelle.

Nous poursuivrons nos efforts afin d'aider les entreprises à diminuer leurs difficultés de recrutement.

Tenant compte de ce qui précède, Emploi-Québec Laval structurera ses interventions autour des orientations stratégiques suivantes :

1. Favoriser la participation au marché du travail et à l'emploi du plus grand nombre possible de Lavallois;
2. Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques, technologiques et commerciaux;
3. Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale; et
4. Améliorer la prestation de services aux citoyens.

Ces orientations s'inscriront en continuité dans le cycle de planification 2008-2011 et les actions qui y sont rattachées auront leur plein effet à la fin du cycle.

... DE SOLIDARITÉ SOCIALE

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est responsable, au nom du gouvernement du Québec, de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée en 2002, et du plan d'action gouvernemental qui en découle, lui-même adopté en 2004.

Le rôle d'Emploi-Québec consiste à soutenir financièrement les personnes et les familles démunies et à favoriser leur autonomie économique et sociale, en les encourageant à exercer des activités permettant leur insertion sociale, leur insertion en emploi et leur participation active dans la société.

Les services offerts par Emploi-Québec en matière de solidarité sociale comportent deux volets : l'attribution d'une aide financière aux personnes et aux familles qui ne peuvent subvenir seules à leurs besoins, ainsi que l'aide et l'accompagnement des adultes prestataires des programmes d'assistance sociale.

L'orientation 3 de ce plan, qui consiste à poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, soutient également la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi qui prévoit, notamment intensifier l'accompagnement vers l'emploi et en emploi de la clientèle des programmes d'assistance sociale apte au travail ainsi que la valorisation du travail. Les stratégies rattachées à cette orientation contribueront à atteindre la cible de sorties de l'aide financière des programmes de l'assistance sociale et à maintenir la performance au chapitre du délai de traitement des demandes initiales d'aide financière.

ORIENTATION

1 Favoriser la participation au marché du travail et à l'emploi du plus grand nombre possible de Lavallois

1.1 Favoriser l'autonomie des clientèles et le recours aux services universels d'information sur le marché du travail et de placement pour le réemploi rapide d'un nombre maximum de chômeurs dans les postes vacants.

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2008-2009

- Poursuivre les actions des « ambassadeurs de l'emploi » afin de rejoindre les personnes sans emploi qui ne fréquentent pas les centres locaux d'emploi. Ce rôle, attribué aux ressources externes, les amène à faire des représentations auprès d'organismes communautaires du milieu.
- Attirer davantage de personnes qui sont absentes de la population active à joindre le marché du travail.
- Contribuer en concertation avec les partenaires du territoire à mieux faire connaître les atouts de Laval comme milieu de travail.
- Poursuivre les actions visant à maximiser l'utilisation des services électroniques de placement et d'information sur le marché du travail par toutes les clientèles suffisamment autonomes.

1.2 Intervenir de façon proactive auprès des demandeurs de prestations, des travailleurs licenciés et des prestataires prêts à occuper un emploi afin d'assurer leur insertion en emploi le plus rapidement possible et de contribuer au meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre.

INDICATEURS ET CIBLES DE RÉSULTATS 2008-2009

- Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi :

	Avant le Pacte	Après le Pacte	Variation
Total :	9098	9665	+ 567
Participants de l'assurance-emploi :	5166		
Prestataires des programmes d'assistance sociale :	2495	287	+ 377
Personnes immigrantes :	2286		

- Nombre de participants en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec Laval :

Total :	4522	4820	+ 298
Participants de l'assurance-emploi :	1785		
Prestataires des programmes d'assistance sociale :	1017	1174	+ 157

STRATÉGIES ENVISAGÉES POUR ATTEINDRE LES CIBLES 2008-2009

- Renforcer les mécanismes actuels d'accueil et de suivi, notamment pour la clientèle de moins de 25 ans.
- Profiter de toutes les occasions pour traiter d'intégration sur le marché du travail auprès de la clientèle.
- Poursuivre les travaux favorisant la continuité dans le cheminement des clientèles vers leur intégration en emploi pour assurer un véritable continuum de services aux individus axé sur l'emploi et pour favoriser la complémentarité de service.
- Poursuivre les efforts de rapprochement entre les ressources externes spécialisées en employabilité et les entreprises.
- Mettre en place différentes initiatives dans le cadre du Pacte pour l'emploi.

1.3 Soutenir les efforts faits pour intégrer le marché du travail par les personnes à risque de sous emploi, notamment celles appartenant à des bassins de main-d'œuvre sous représentés sur le marché du travail ou qui sont éloignées du marché du travail et à risque d'exclusion et de pauvreté.

INDICATEURS ET CIBLES DE RÉSULTATS 2008-2009

- Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base : 1137
- Proportion des participants aux mesures de longue durée qui sont des personnes à risque de chômage de longue durée : 75 %

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2008-2009

- Continuer à miser sur l'expertise des ressources externes en employabilité pour les clientèles nécessitant une aide spécialisée.
- Offrir un accompagnement plus soutenu durant les activités de formation de la clientèle qui présente des risques d'abandon élevés.
- Poursuivre le virage vers une offre de formation plus qualifiante.

Concrétiser le projet expérimental régional visant à compenser l'écart salarial entre l'emploi précédent et le nouvel emploi pour certains prestataires.

ORIENTATION 2

Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques, technologiques et commerciaux

2.1 Assurer une meilleure adéquation de l'offre de main-d'œuvre aux besoins du marché du travail, notamment par l'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre et des mécanismes de reconnaissance des compétences.

INDICATEUR ET CIBLE DE RÉSULTATS 2008-2009

	Avant le Pacte	Après le Pacte	Variation
• Nombre de nouvelles ententes de qualification convenues par le *Programme d'apprentissage en milieu de travail* :	135	171	+36

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2008-2009

- Poursuivre la veille active des besoins de main-d'œuvre et de formation sur le marché du travail conformément au quatrième pilier du Pacte pour l'emploi.
- Poursuivre les différentes activités d'aide au recrutement des entreprises.
- Mettre en œuvre les activités de suivi en lien avec le *Programme d'apprentissage et de qualification professionnelle.*
- Diversifier les moyens utilisés pour faire valoir la formation continue du personnel en entreprise, toutes fonctions confondues.

2.2 Contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines et de formation des entreprises de manière à accroître leur productivité, à augmenter leur taux de survie, à maintenir les emplois et à soutenir la création d'emplois à plus grande valeur ajoutée.

INDICATEUR ET CIBLE DE RÉSULTATS 2008-2009

	Avant le Pacte	Après le Pacte	Variation
• Nombre de nouvelles entreprises aidées en vertu des mesures *Concertation pour l'emploi* ou *Formation de la main-d'œuvre*, volet entreprises :	168	231	+63

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2008-2009

- Déterminer les suites à donner aux résultats de l'étude sur la relève entrepreneuriale et la gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Faire connaître auprès des entreprises, la valeur ajoutée dans l'embauche de certains groupes de la population, notamment les personnes immigrantes, les minorités visibles et les jeunes, et renforcer leur capacité à gérer la diversité de ces ressources dans leur milieu de travail.
- Encourager l'utilisation de la *Mesure de formation*, volet entreprises, pour inciter davantage les employeurs à augmenter et à diversifier la formation des travailleurs.

ORIENTATION

3

Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Emploi-Québec a identifié pour l'année 2008-2009 des cibles de résultats prévues au volet solidarité sociale. Notre région entend contribuer à l'atteinte des résultats en poursuivant les cibles suivantes :

INDICATEURS ET CIBLES DE RÉSULTATS 2008-2009

- Nombre de sorties de l'assistance sociale : 1868
- Délai moyen de traitement des nouvelles demandes déposées à l'attribution initiale (en jours ouvrables) : 10
- Ratio de plaintes par 1000 ménages : 1,85
- Pourcentage des décisions modifiées à la suite d'une demande de révision : 21 %

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2008-2009

- Poursuivre l'évaluation de l'impact des sessions de groupe destinées à la clientèle des programmes d'assistance sociale et apporter des modifications afin de maximiser le retour sur l'investissement.
- Maintenir l'analyse des processus d'attribution initiale pour les dossiers dont le délai de traitement dépasse dix jours afin d'améliorer notre performance à ce chapitre.
- Repositionner l'offre de service au prestataire dans un objectif de continuum de services tel que prévu dans la nouvelle vision organisationnelle.
- Implanter, dans une volonté de simplification et d'optimisation des processus, la nouvelle procédure opérationnelle concernant le traitement administratif de l'attribution initiale.
- Collaborer à la réalisation de projets prévus dans l'entente de partenariat sur la revitalisation urbaine intégrée visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale par le biais de l'approche territoriale intégrée.

ORIENTATION

4 Améliorer la prestation de services aux Lavallois

4.1 Moderniser l'offre de service d'Emploi-Québec et consolider la gestion unifiée des services d'emploi aux individus et aux entreprises et de ses services de solidarité sociale.

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2008-2009

- Mettre en œuvre la nouvelle vision organisationnelle en fonction des orientations nationales.
- Assurer la réalisation de la formation visant le développement des compétences des agents d'aide à l'emploi en lien avec les recommandations du Vérificateur général.

4.2 Renforcer le partenariat.

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2008-2009

- Poursuivre, auprès des ressources externes spécialisées en employabilité sous entente, l'évaluation de la qualité des services offerts à la clientèle desservie afin de s'assurer que l'offre de service corresponde bien aux besoins de cette dernière.
- Renforcer la reddition de comptes des ressources externes spécialisées en employabilité conformément aux recommandations du rapport du Vérificateur général.
- Procéder à une consultation de grande envergure auprès de tous les partenaires du marché du travail afin de développer respectivement des actions favorisant l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.
- En collaboration avec les partenaires concernés, documenter certaines problématiques dans le but de dégager des pistes de solution pour différents programmes comme la conciliation travail-famille et études, la formation, l'aménagement du temps de travail, ainsi que le processus d'accueil et de sélection des immigrants.

4.3 Améliorer la gestion par résultats et soutenir la planification régionale et locale.

STRATÉGIE ENVISAGÉE ET RÉSULTAT RECHERCHÉ EN 2008-2009

- Poursuivre la collaboration avec la Conférence régionale des élus au regard du développement économique de la région en faisant en sorte que la problématique des besoins de main-d'œuvre des entreprises soit considérée dans les plans d'action régionaux.

4.4 Améliorer l'information sur le marché du travail pour la prise de décision sur le plan tant stratégique qu'opérationnel.

STRATÉGIE ENVISAGÉE ET RÉSULTAT RECHERCHÉ EN 2008-2009

- Poursuivre la diffusion élargie de l'information sur le marché du travail, plus particulièrement des perspectives professionnelles, aux partenaires du marché du travail.

4 Le budget d'intervention régional

Le budget initial d'intervention confirmé alloué à la région de Laval pour l'exercice 2008-2009 s'élève à 23 442 813 $, soit une hausse de 643 713 $ par rapport au budget initial 2007-2008. Un budget spécifique de 1 715 100 $ en provenance du Fonds du Québec s'ajoute au budget initial d'intervention pour la mise en œuvre des mesures du Pacte pour l'emploi. La région de Laval dispose donc d'un budget total de 25 157 913 $ pour l'exercice 2008-2009.

Le tableau suivant présente le budget initial d'intervention sans le Pacte pour l'emploi et avec le Pacte pour l'emploi selon la provenance des fonds.

Le budget initial d'intervention[4]

SOURCE DE FONDS	BUDGET INITIAL D'INTERVENTION			VARIATION AVEC LE PACTE	
	2008-2009 Sans le Pacte	2008-2009 Avec le Pacte	2007-2008	$	%
Fonds du Québec	4 781 239 $	6 496 339 $	4 556 500 $	1 939 839 $	42,6 %
Compte de l'assurance-emploi	18 661 574 $	18 661 574 $	18 242 600 $	418 974 $	2,3 %
BUDGET TOTAL	23 442 813 $	25 157 913 $	22 799 100 $	2 358 813 $	10,3 %

Le budget d'intervention consacré aux mesures et aux services d'aide à l'emploi vise à soutenir les objectifs du Plan d'action établis précédemment, notamment les objectifs du Pacte pour l'emploi, et à permettre l'atteinte des cibles de résultats 2008-2009 présentées à l'annexe 2. La détermination des enveloppes budgétaires par mesure prend en considération les investissements réalisés antérieurement, les objectifs retenus par le CRPMT de Laval, le budget alloué ainsi que le contexte de diminution des ressources humaines disponibles.

4 Il s'agit ici du budget initial d'intervention du Fonds de développement du marché du travail (FDMT) pour toutes les mesures et programmes d'aide à l'emploi.

Le tableau qui suit présente les investissements planifiés pour les mesures d'aide à l'emploi ainsi que leur part relative par rapport au budget total présenté.

La répartition de l'investissement budgétaire pour les mesures d'aide à l'emploi

	RÉPARTITION DU BUDGET INITIAL		UTILISATION DU BUDGET*		ÉCART
	2008-2009	PART (%)	2007-2008	PART (%)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(1)-(3)
Aide aux individus					
Mesure de formation de la main-d'œuvre	12 731 600 $	50,6 %	11 327 500 $	51,2 %	1 404 100 $
Ententes de service avec les ressources externes	6 997 713 $	27,8 %	6 377 400 $	28,8 %	620 313 $
Subventions salariales et PRIME	1 681 400 $	6,7 %	1 507 800 $	6,8 %	173 600 $
Contrats d'intégration au travail	1 062 700 $	4,2 %	935 700 $	4,2 %	127 000 $
Supplément de retour au travail	300 000 $	1,2 %	268 900 $	1,2 %	31 100 $
Aide aux employeurs					
Concertation pour l'emploi	1 789 000 $	7,1 %	1 532 200 $	7,0 %	256 800 $
Formation de la main-d'œuvre	295 500 $	1,2 %	173 700 $	0,8 %	121 800 $
Autres					
Réserve	300 000 $	1,2 %	0 $	0,0 %	300 000 $
TOTAL	25 157 913 $	100,0 %	22 123 200 $	100,0 %	3 034 713 $

* Investissements réalisés en date du 11 avril 2008 entre le 1er avril 2007 et le 28 mars 2008.

Voici les principaux objectifs qui ont guidé la répartition des enveloppes budgétaires :

- Favoriser l'intégration en emploi de la clientèle, particulièrement celle identifiée par le Pacte pour l'emploi, afin de mieux répondre aux besoins pressants de main-d'œuvre des entreprises lavalloises.
- Maintenir les investissements en formation qualifiante visant principalement les participants de l'assurance-emploi (admissibles et actifs) et introduire des mesures d'accompagnement plus soutenues de la clientèle participante.
- Poursuivre les démarches de consolidation des ententes de service pour ajuster l'offre de service des ressources externes aux besoins de la clientèle.
- Attirer davantage de personnes qui sont absentes de la population active à joindre le marché du travail et contribuer à faire valoir les atouts de Laval comme milieu de travail.
- Poursuivre les différentes activités d'aide au recrutement et à la gestion des ressources humaines dans les entreprises et diversifier les moyens utilisés pour faire valoir la formation continue du personnel en entreprise.

La répartition du budget d'intervention par unité administrative

Chaque unité administrative d'Emploi-Québec Laval reçoit un budget lui permettant d'offrir les mesures et les services qui relèvent de sa responsabilité. Les frais d'aide à l'emploi en participation sont répartis à partir d'un modèle qui tient compte de la clientèle potentielle à risque de chômage. L'annexe 5 présente la répartition du budget initial d'intervention 2008-2009 par unité administrative.

La répartition des cibles de résultats par unité administrative

Pour l'exercice 2008-2009, le nombre d'indicateurs retenus aux fins de la reddition de comptes des services publics d'emploi passe de 13 à 16. Les cibles régionales de taux d'emploi ont été réintroduites à la suite des modifications effectuées aux calculs de ces indicateurs. Comme les années précédentes, des cibles distinctes sont attribuées aux services aux entreprises conséquemment à la centralisation de ces services pour la région de Laval.

Plusieurs des cibles de résultats allouées initialement à la région de Laval ont été revues à la baisse par la région afin de tenir compte de la situation favorable du marché du travail à Laval, du recul important des bassins de prestataires et du contexte de diminution des ressources. Les objectifs liés au Pacte pour l'emploi ont cependant entraîné un ajustement à la hausse de certaines cibles de résultats. Celles-ci sont présentées à l'annexe 2. D'autres objectifs du Pacte pour l'emploi sont présentés à l'annexe 4.

Les cibles de résultats sont réparties par unité administrative à partir du modèle utilisé pour la répartition des frais d'aide à l'emploi. L'annexe 3 montre les cibles annuelles de résultats 2008-2009 pour Laval ajustées au Pacte pour l'emploi pour chaque unité administrative.

Les facteurs de contingence

Emploi-Québec Laval prend tous les moyens à sa disposition pour atteindre les résultats attendus. Toutefois, la réalisation de ce plan est soumise à différentes conditions susceptibles d'influencer les prévisions et l'atteinte des résultats. Il en est de même en ce qui a trait à la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre du Pacte pour l'emploi. L'entrée en vigueur progressive des différentes mesures prévues au Pacte pour l'emploi ainsi que les délais liés à l'embauche et à la formation du personnel additionnel pour sa mise en œuvre pourront affecter les résultats.

Les annexes...

L'ANNEXE

1

Les secteurs d'activité économique repérés à des fins d'intervention à Laval pour 2008-2009

SECTEUR PRIMAIRE

- Agriculture

SECTEUR MANUFACTURIER

- Aliments, boissons et tabac
- Machines
- Produits métalliques
- Meubles
- Matériel de transport
- Vêtements et produits en cuir

SECTEUR TERTIAIRE

- Services professionnels, scientifiques et techniques
- Commerce
- Hébergement et restauration
- Services aux entreprises

2

Les cibles régionales avant et après les ajustements du Pacte pour l'emploi

INDICATEURS	CIBLES 2008-2009		
	AVANT LE PACTE	AVEC LE PACTE	VARIATION
Accès aux services aux entreprises			
Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les mesures actives	168	231	63
Nombre de nouvelles ententes de qualification	135	171	36
Accès aux services aux individus			
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	9 098	9 665	567
Nombre de nouveaux participants de l'assurance-emploi aux interventions des services publics d'emploi	5 166	5 166	0
Nombre de nouveaux participants des programmes de l'assistance sociale aux interventions des services publics d'emploi	2 495	2 872	377
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, personnes immigrantes	2 286	2 286	0
Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée	75,0 %	75,0 %	0,0 %
Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base	1 137	1 137	0
Efficacité des interventions			
Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	4 522	4 820	298
Nombre de participants de l'assurance-emploi, en emploi, après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	1 785	1 785	0
Nombre de participants des programmes de l'assistance sociale, en emploi, après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	1 017	1 174	157
Taux d'emploi à la suite d'une intervention des services publics d'emploi	50,5 %	50,5 %	0,0 %
Taux d'emploi des participants des programmes de l'assistance sociale à la suite d'une intervention des services publics d'emploi	40,5 %	40,5 %	0,0 %
Taux d'emploi des personnes immigrantes à la suite d'une intervention des services publics d'emploi	44,9 %	44,9 %	0,0 %
Efficience des interventions			
Prestations non versées par l'assistance sociale à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	3 203 000 $	3 642 500 $	439 500 $
Prestations non versées par l'assurance-emploi à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	5 482 600 $	5 482 600 $	0 $

L'ANNEXE

3

La répartition des cibles ajustées au Pacte pour l'emploi, par unité

INDICATEURS	RÉGION DE LAVAL	SECTEUR EST	SECTEUR OUEST	SERVICES AUX ENTREPRISES
Accès aux services aux entreprises				
Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les mesures actives	231	–	–	231
Nombre de nouvelles ententes de qualification	171	–	–	171
Accès aux services aux individus				
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	9665	4099	5566	–
Nombre de nouveaux participants de l'assurance-emploi aux interventions des services publics d'emploi	5166	2101	3065	–
Nombre de nouveaux participants des programmes de l'assistance sociale aux interventions des services publics d'emploi	2872	1280	1592	–
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, personnes immigrantes	2286	840	1446	–
Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée	75,0%	75,0%	75,0%	–
Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base	1137	482	655	–
Efficacité des interventions				
Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	4820	1976	2844	–
Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	1785	704	1081	–
Nombre de participants des programmes de l'assistance sociale, en emploi, après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	1174	509	665	–
Taux d'emploi à la suite d'une intervention des services publics d'emploi	50,5%	48,5%	51,4%	–
Taux d'emploi des participants des programmes de l'assistance sociale à la suite d'une intervention des services publics d'emploi	40,5%	39,3%	41,4%	–
Taux d'emploi des personnes immigrantes à la suite d'une intervention des services publics d'emploi	44,9%	43,6%	45,9%	–
Efficience des interventions				
Prestations non versées à l'aide financière de dernier recours à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	3642500$	1577695$	2064805$	–
Prestations non versées à l'assurance-emploi à la suite d'une intervention des services publics d'emplois visant un retour en emploi	5482600$	2162147$	3320453$	–

L'ANNEXE

4

Les objectifs additionnels liés au Pacte pour l'emploi pour la période de 2008-2011

MESURES DU PACTE POUR L'EMPLOI	PARTICIPANTS	OBJECTIFS ADDITIONNELS ESTIMÉS POUR LA RÉGION
Investir dans le potentiel des personnes		
Démarcheurs d'emploi	Prestataires d'assistance sociale	282
Intensification des interventions – mesures actives d'Emploi-Québec	Personnes admissibles	496
Conciliation travail-études	Jeunes	non disponible
Hausse des allocations d'aide à l'emploi	Personnes admissibles	s.o.
Mesures à l'intention des personnes handicapées	Personnes handicapées	non disponible
Intégration et maintien en emploi des immigrants – participation à PRIIME	Personnes immigrantes	97
Valoriser le travail		
Supplément à la Prime au travail[1]	Prestataires de l'aide sociale de longue durée	912
Prime au travail dédiée aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi[1]	Prestataires de la solidarité sociale	355
Pleine indexation de la déduction fiscale pour les travailleurs[1]	Personnes déclarant des revenus de travail	s.o.
Découvrir	Jeunes	90
	Entreprises	24
Alternative jeunesse	Jeunes	192
Une main-d'œuvre mieux formée : des entreprises plus productives		
Mutuelles de formation et consolidation de la formation en ligne[1]	Entreprises	non disponible
Formation en entreprises	Entreprises	116
Crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre (secteur manufacturier)[1]	Entreprises	non disponible
Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail s'adressant à des personnes handicapées ou à des personnes immigrantes[1]	Entreprises	non disponible
Reconnaissance des compétences[1]	Personnes admissibles	467

[1] Ces mesures ne sont pas gérées par Emploi-Québec.

L'ANNEXE

5

La répartition du budget initial d'intervention par unité administrative

SOURCE DE FONDS	RÉGION DE LAVAL	SECTEUR EST	SECTEUR OUEST	SERVICES AUX ENTREPRISES ET RÉGIONALISÉS
Fonds du Québec	6 496 339 $	1 892 300 $	2 568 100 $	2 035 939 $
Compte de l'assurance-emploi	18 661 574 $	7 416 100 $	8 001 500 $	3 243 974 $
Budget total	25 157 913 $	9 308 400 $	10 569 600 $	5 279 913 $

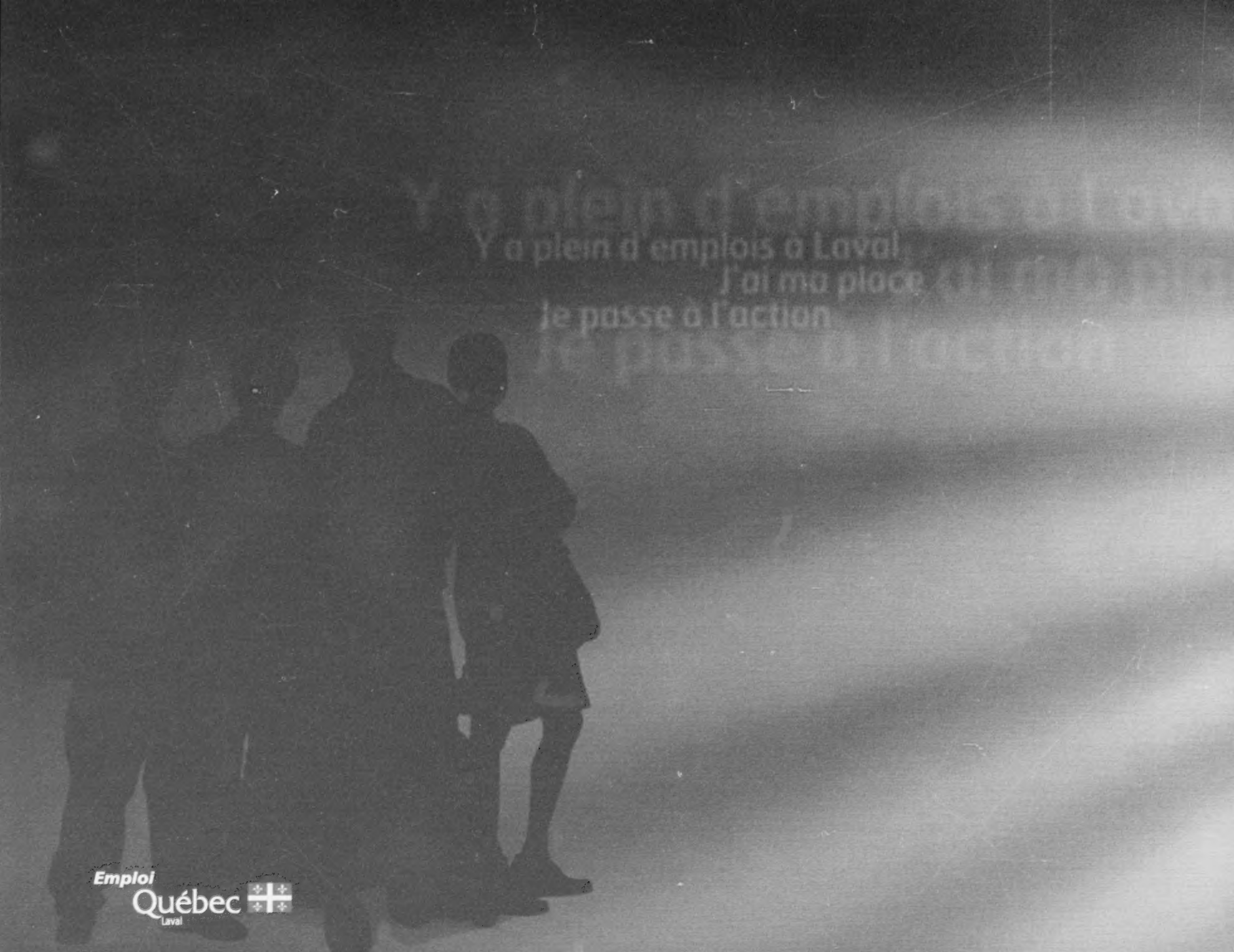
Y a plein d'emplois à Laval
j'ai ma place
je passe à l'action
Emploi
Québec
Laval

Québec